

BULLETIN D'INFORMATION

LA SECTION SUD/SOLIDAIRES DÉNONCE LA COMPTABILITÉ SPOLIATRICE CHEZ LANCERY(L.P.S)

1) Montant de prime de panier 3,43€ net :

Depuis le 01 janvier 2013, la société LPS verse à ses salariés 3,430€ net de prime de panier par service effectué.

Cette prime de panier qui était de 3,37 € en 2012 a été augmentée de 2% au 01 janvier 2013 en application de l'accord de branche du 21/10/2010, ce qui donne un montant d'environ **3,437€**.

Selon Ministère de L'Economie, des Finances et d'Industrie depuis 01/2001 : Si le troisième chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5, on arrondit au centime supérieur.

Avec la règle d'arrondie, la prime de panier devrait être donc de **3,44€ net**.

Sur une année le manque à gagner est d'environ de 2 euros par salarié, et à l'échelle de l'entreprise on avoisine les 8000Euros de retenue salariale au profit de LPS.

2) Montant de la prime d'habillage et déshabillage 0,130€ brute:

La société LPS verse à ses salariés 0,130€ brut par heure travaillée au titre de la prime d'habillage et déshabillage. Or, l'accord du 30/10/2000 relatif aux salaires et dispositions diverses indique le montant de 130F par mois pour 151,67 heures, et au prorata le montant de 0,86F par heure travaillée.

1€ = 6,55957 Francs

130F = 19,818€ arrondie à 19,82€ 0,86F = 0,1311€ arrondie à 0,131€

Le montant versé devrait être 0,131€ brut par heure travaillée et non 0,130€

Sur une année le manque à gagner est d'environ de 2 euros par salarié, et à l'échelle de l'entreprise on avoisine les 8000 de retenue salariale en faveur de LPS. Sur les 5 dernières années cela représente environ 40000 Euros de retenue salariale ce qui n'est pas un montant dérisoire.

Un dicton dit qu'il n'y a pas de petits profits, mais à SUD nous pensons que ces petits profits sont mieux dans nos poches, surtout s'ils nous ont été volés par les patrons.

En tout cas SUD Prévention et sécurité y veillera



La prise en charge de frais de nettoyage des vêtements professionnels :

Le Code du Travail en ses articles L.4122-2 et R. 4323-95 stipule que le nettoyage des vêtements professionnels est à la charge de l'employeur. La jurisprudence récente en la matière estime le montant mensuel de ces frais à 20 euros net.

De nombreuses entreprises de la branche Prévention et Sécurité ont déjà mis en place au travers des accords entre partenaires sociaux de tels dispositifs de remboursement de frais. Chez LPS, les syndicats représentatifs semblent aux abonnés absents. On se demande toujours ce qui peut être négocié lors des NAO lorsqu'on a l'un des accords d'entreprise le plus spoliateur de la branche.

Notre syndicat n'étant pas pour l'instant représentatif dans l'entreprise, nous avons choisi l'option judiciaire pour essayer de faire avancer les choses en faveur de nos collègues. Ainsi plusieurs affaires sont pendantes en ce moment au niveau de différentes juridictions compétentes pour obtenir le remboursement de ces frais d'entretien de vêtements professionnels.

Par ailleurs certains, de nos collègues qui sont des reprises d'autres entreprises où ce remboursement de frais d'entretien de vêtements professionnels était en vigueur continuent d'en bénéficier chez LPS, alors que tous les autres salariés en sont privés.

Nous continuerons donc à activer le levier judiciaire, pour inciter la direction LPS à étendre ces avantages à l'ensemble de ses salariés, les premières décisions judiciaires sont d'ailleurs très encourageantes

L'indemnité de déplacement de 2,20 € net par vacation.

Comme pour le remboursement de frais d'entretien de vêtements de travail, le principe « **à travail égal, salaire égal** » n'est pas respecté chez LPS. En effet, certains de nos collègues bénéficient d'une indemnité de déplacement de 2.20€ par vacation, ce qui est une bonne chose puisque ces derniers sont dans l'obligation d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail.

Le problème est qu'il n'existe pas d'accord d'entreprise mettant en place cette indemnité de déplacement (**Que font les syndicats représentatifs lors des NAO ?**) pour que l'ensemble des salariés dans la même situation puissent en bénéficier.

Comme pour l'entretien des vêtements professionnels, la section SUD a entrepris des actions en justice en soutien à certains de nos collègues pour obtenir l'égalité de traitement.

La justice sanctionne les reprises sur les salaires, des supposés trop-perçus qui spolient les salariés LPS.

Les victoires judiciaires s'enchaînent pour les salariés LPS, soutenus par notre syndicat dans les litiges concernant les reprises (retenues salariales) arbitraires effectuées par la direction LPS dans une application plus que contestable de l'accord d'entreprise. En effet, que ce soit en formation de référé ou au fond devant les conseils des prudhommes, cette pratique de LPS a été condamnée.

Siège : 144 boulevard de La villette 75019 Paris

Tel : 01 40 18 79 99 / Fax 01 43 67 62 14

Web: www.Sud-solidaires-prevention-securite.fr----mail: sud-preventionsecurite.surete@hotmail.fr

LPS s'est systématiquement pourvu en Cassation, mais nous n'avons aucun doute sur le fait que la plus haute juridiction française confirmera les ordonnances et jugements de première instance.

Au-delà des aspects juridiques, c'est l'inconséquence des organisations syndicales qui ont signé un accord d'entreprise aussi inique qu'il faut dénoncer et sanctionner durement lors des prochaines consultations électorales.

La section SUD/SOLIDAIRES dénonce également...

- Les évolutions quasi-inexistantes sur les salaires.
- L'un des pires accords d'entreprise de la branche sur le temps de travail. Le recours massif à la sous-traitance.
- Le harcèlement moral qui devient la règle.
- Les formations et les recyclages qui prennent du retard.
- Les sanctions disciplinaires et licenciements à la pelle, qui reposent parfois sur des dénonciations calomnieuses et règlements de comptes.

Au regard des points précédemment évoqués, chacun d'entre vous, sera à même de tirer un bilan de l'activité ou plutôt de la non activité des camarades qui étaient censés nous représenter durant ces dernières années.

Il n'y a vraiment pas matière à en être fier, et pourtant ce sont ces mêmes camarades qui à la veille des élections, reviendront vers vous avec de nouvelles promesses qu'évidemment ils ne tiendront pas.

Il est temps de mettre un grand coup de balai et de repartir sur de nouvelles bases, en construisant un syndicalisme revendicatif et combatif. Pas un syndicalisme élitiste ou servant de protection à certains.

Il faut que tous ensemble nous construisons un syndicalisme :

Solidaires

Unitaires

Démocratiques

Une alternative est possible

informer Comprendre revendiquer  gagner ensemble

Siège : 144 boulevard de La villette 75019 Paris
Tel : 01 40 18 79 99 / Fax 01 43 67 62 14

Web: www.Sud-solidaires-prevention-securite.fr----mail: sud-preventionsecurite.surete@hotmail.fr

Vos élus seront à votre écoute pour une réelle amélioration de vos conditions de travail.
Il vous faut des élus SUD- Solidaires !

- ▶ **Etre toujours présents sur le terrain** afin de mieux résoudre les difficultés rencontrées au quotidien.
- ▶ **Etre vos porte-paroles** face à la direction et ses représentants.
- ▶ **Faire respecter vos droits**, car un salarié n'a pas que des devoirs.
- ▶ Défendre vos **revendications individuelles et collectives**.
- ▶ Veiller à l'application de la **réglementation**.

SUD/Solidaires revendique un meilleur accès à la formation professionnelle et aboutissant à une reconnaissance des acquis et à un meilleur déroulement de carrière.



SUD/Solidaires Prévention s'engage :

- ▶ A vous **informer** des décisions de la Direction, parce qu'il est nécessaire que chacun-e se sente impliqué-e dans la vie de l'entreprise.
- ▶ A **porter vos revendications** pour faire progresser nos conditions de travail de plus en plus dégradées.
- ▶ A vous **consulter** avant toute décision concernant votre avenir et à vous informer (questionnaires, compte-rendu, référendums, ...).

Solidaires, c'est aborder le syndicalisme différemment, en tenant des positions fermes dans l'intérêt des salariés, tout en recherchant l'unité syndicale.

Chez nous, c'est le système de la pyramide inversée : les décisions sont prises par l'ensemble des syndiqués qui insufflent à leurs

Les élus SUD/Solidaires s'engagent à se battre pour :

- ▶ Une meilleure répartition du 1% Patronal, (logement).
- ▶ Une redistribution du budget des œuvres sociale équitable pour tous (Bon de fin d'année)
- ▶ L'amélioration des conditions de travail.
- ▶ défense des salariés lors des convocations pour sanction..

Nous mettrons tout en œuvre pour plus de transparence dans la gestion du budget social du CE et nous veillerons à ce que tous les salariés en bénéficient.

Parce qu'élus par vous, nous serons élus pour vous !

Nous agissons, sans compromission ni complaisance pour l'intérêt général des salariés.

"Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas, a déjà perdu" ! - Bertolt Brecht

Contactez-nous : Antoine NOUNGA : 06-51-92-25-94 - Gabriel DELMONTEY : 06-16-48-15-64
Mail: solidaires.lancry@hotmail.fr - Web: <http://sud-solidaires-prevention-securite.fr/lancry.html>

Siège : 144 boulevard de La villette 75019 Paris
Tel : 01 40 18 79 99 / Fax 01 43 67 62 14

Web: www.Sud-solidaires-prevention-securite.fr----mail: sud-preventionsecurite.surete@hotmail.fr